

BUREAU DU COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

SÉANCE DU 3 MARS 2023

COMPTE RENDU

(compte-rendu approuvé par délibération n°2023-3 du 12 mai 2023)

Le vendredi 3 mars 2023, à 9 heures 30, sous la présidence de M. Martial SADDIER.

Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (26/30), le Bureau du Comité de bassin Rhône-Méditerranée peut valablement délibérer (cf. liste ci-après).

LISTE DES PARTICIPANTS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

Membres du Bureau avec voix délibératives : Quorum : 26/30 (19 présents + 7 pouvoirs)

Membres du Bureau présents

- M. Martial SADDIER, président du Comité de bassin RM
- M. Jacques PULOU, vice-président du Comité de bassin du collège des usagers non économiques
- M. Benoît BOUCHER, vice-président du Comité de bassin du collège des usagers économiques
- M. Philippe ALPY, vice-président du Conseil départemental du Doubs
- M. Antoine HOAREAU, adjoint au maire de Dijon
- Mme Anne-Sophie OLMOS, vice-présidente Grenoble-Alpes-Métropole
- Mme Cécile TRAMONTIN, présidente du SYMCRAU
- M. Marc BAYARD, président de l'association environnement industries
- Mme Fabienne BONNET, présidente de la chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales
- M. Hervé GUILLOT, directeur EDF, unité de production méditerranéenne
- M. Jean-Pierre ROYANNEZ, président de la chambre d'agriculture de la Drôme
- Mme Simone BASCOUL, présidente CLVC Occitanie
- Mme Annick BERNARDIN-PASQUET, membre de France nature environnement Bourgogne
- M. Christian BRELY, président de la fédération de pêche de la Drôme, président de la CRMNa
- Le directeur de la DREAL Auvergne-Rhône Alpes, représenté par Mme Estelle RONDREUX
- Le directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB), représenté par M. Jacques DUMEZ
- Le directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône Alpes, représenté par Mme Christel LAMAT
- Le directeur de la DRAAF Auvergne-Rhône Alpes, représenté par M. Thierry PONCET
- Le directeur général de l'INRAE, représenté par M. Pascal BOISTARD

Membres du Bureau absents ayant donné pouvoir

- Mme Françoise QUENARDEL, maire de Savasse, a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS
- Mme Claudine BONILLA, adjointe au maire de Chambéry, a donné pouvoir à M. Antoine HOAREAU
- Mme Catherine LOTTE, maire de Brussieu, a donné pouvoir à M. Martial SADDIER
- Mme Nadège LALET, juriste de la FDPPMA de Haute-Savoie, a donné pouvoir à M. Christian BRELY,
- M. François Xavier de LANGALERIE, membre de l'URAF Bourgogne-Franche-Comté, a donné pouvoir à M. Jacques PULOU
- M. Jérôme VIAUD, maire de Grasse, a donné pouvoir à Mme Céline TRAMONTIN
- Mme Anne-Emmanuelle ROUSSEAU, directrice juridique et de responsabilité BRL, a donné pouvoir à M. Benoît BOUCHER

Membres du Bureau avec voix consultative :

Présidents et vice-présidents des commissions géographiques

M. René REVOL, président de la commission géographique CTB Gard-Côtières ouest

M. Éric GRAVIER, vice-président de la commission géographique Saône-Doubs

M. Dominique DESTAINVILLE, vice-président de la commission géographique Gard Côtières Ouest

M. Patrick LEVEQUE, vice-président de la commission géographique Littoral-PACA-Durance

M. Éric DIVET, vice-président de la commission géographique Haut-Rhône

Présidents du Conseil Scientifique et de la commission relative aux milieux naturels – (CRMNa)

Mme Marielle MONGINOUL, présidente du conseil scientifique du CBRM, représentée par M. Éric SAUQUET

M. Georges OLIVARI, vice-président de la Commission relative aux milieux naturels (CRMNa)

M. SADDIER ouvre la séance en se félicitant de l'avancée considérable constatée en faveur des politiques pour l'eau et la biodiversité avec environ 50 millions d'euros de crédits d'État « fonds vert » qui devraient être confiés à l'agence de l'eau. Il remercie les équipes pour la préparation des dossiers et pour leur engagement constant depuis plus de dix ans.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2022 (POUR VOTE)

M. SADDIER demande à l'ensemble des membres du comité s'ils ont des remarques.

M. OLIVARI évoque les modifications qu'il a demandé d'apporter au compte rendu.

M. ROY précise qu'elles seront bien prises en compte.

En l'absence de remarque, le compte rendu de la réunion du 18 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité par délibération n°2023-1.

II. ÉTUDE SUR L'HYDROLOGIE DU RHÔNE SOUS CHANGEMENT CLIMATIQUE : INFORMATION SUR LES RÉSULTATS DE LA MISSION 3 (POUR INFORMATION)

M. SADDIER remercie l'agence de l'eau RMC et le bureau d'études. Cette étude approfondie a été demandée, car le débat sur l'eau doit reposer sur des éléments scientifiques, sérieux et rationnels. Le rôle du Comité du bassin et de l'Agence de l'eau est d'alimenter les institutions et la société civile pour un réel débat, grâce à des études fiables. Celles-ci portent sur ce que pourrait être le débit du Rhône dans les décennies futures. Une conférence de presse est organisée le vendredi 3 mars, afin de présenter l'ensemble des résultats de cette étude à la presse. Une prochaine étude devra porter sur la température de l'eau, problème soulevé par le réchauffement climatique. Ces deux études montreront la corrélation entre débits d'étiage et élévation de la température, ce qui permettra d'éclairer les solutions à élaborer.

M. ROY rappelle qu'une présentation du cadrage de l'étude et de ses différentes phases a déjà été réalisée. La présentation de M. CHAZOT concerne les phases finales de la mission 3, c'est-à-dire les conséquences des différents scénarios de prélèvements du Rhône.

M. CHAZOT présentent l'étude réalisée par le bureau d'étude BRLi.

M. SADDIER remercie M. CHAZOT pour la présentation de leur étude approfondie et ouvre le débat à l'ensemble des membres du Comité.

M. BOUCHER demande si les prélèvements supplémentaires simulés concernent l'ensemble du bassin. Il suppose qu'à l'amont du bassin, peu de prélèvements supplémentaires sont envisagés.

M. CHAZOT explique que les prélèvements supplémentaires simulés s'inscrivent dans les trois hypothèses présentées précédemment. Le schéma n°4 représente leur répartition dans chaque partie du bassin.

M. SADDIER précise que peu de prélèvements à l'amont du bassin ont été jusqu'à maintenant réalisés pour l'irrigation. Mais la partie amont du bassin sera demandeuse de prélèvements supplémentaires, au vu des difficultés connues d'année en année.

M. DESTAINVILLE demande pourquoi le Languedoc-Roussillon n'apparaît pas sur le schéma.

M. ROY précise que cette étude est une étude sur l'hydrologie du fleuve Rhône et non sur les côtiers languedociens.

M. CHAZOT précise que les exportations vers le Languedoc à partir des infrastructures BRL sont prises en compte, mais l'étude se focalise sur l'hydrologie du Rhône et de ses affluents, pas sur celle des côtiers languedociens.

M. SADDIER résume en expliquant que les prélèvements atteignent ou dépassent 30 % du débit d'étiage actuellement seulement 15 % des années. Cette occurrence pourrait s'élever à une année sur 3 ou 4 à l'avenir. Par ailleurs, cette étude permet une visualisation approximative des conséquences à l'horizon 2055. Cependant, le débit du Rhône est soutenu l'été par la fonte des glaciers, qui sont le « capital eau » du bassin. Quand ces glaciers auront disparu, en France et en Suisse, toutes les données seraient à revoir.

M. ROYANNEZ remercie la qualité de l'étude et demande un certain réalisme. Le Rhône ne sera pas sujet à une multitude de prélèvements supplémentaires. La plupart des prélèvements ont déjà été effectués. Peu de nouveaux projets prélèveront au sud du Rhône. Malheureusement, les glaciers vont disparaître, mais il reste plusieurs fleuves en France qui sont dans un état correct et viable.

M. SADDIER souligne que là où il n'existe plus de glaciers, les fleuves ne sont pas dans un bon état et les cours d'eau commencent à disparaître en été, surtout pour ceux qui ne sont pas soutenus par des barrages.

M. ROY confirme que l'une des grandes chances du Rhône est d'être soutenu par la fonte des neiges et des glaciers. En comparaison à la Loire ou la Garonne, un écart d'un facteur de 2 à 5 est constaté sur les débits d'étiage. Si, dans le futur, le Rhône n'est plus soutenu par ses glaciers, ses étiages seront inévitablement beaucoup plus creusés.

M. SADDIER rappelle l'importance des températures et précise que la température annuelle de l'Arve est de 7 °C grâce aux glaciers. Les conséquences de l'augmentation des températures de l'eau risquent d'être plus importantes que celles de la baisse des débits.

M. PULOU remercie pour l'étude et souligne que les usages doivent s'adapter à la variabilité interannuelle prévue. Actuellement, les seuils de la sécheresse sont calculés une année sur cinq. Avec une hydraulicité d'une variabilité stable, les usages sont déjà perturbés, or cette variabilité va augmenter. Il faut que les usagers intègrent cette perspective.

M. SADDIER rappelle la doctrine générale : il faut économiser, désimperméabiliser, substituer et stocker quand cela est possible. C'est la combinaison de ces quatre stratégies qui pourra amener à la réussite des projets pour la protection de l'eau. Il clôt le débat, remercie les scientifiques pour l'étude réalisée et invite à passer au point suivant.

III. RÉVISION DU PLAN DE BASSIN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PROJET DE MESURES OPÉRATIONNELLES (POUR INFORMATION)

M. SADDIER donne la parole à M. ROY.

M. ROY rappelle que la démarche a été lancée au début de l'année 2022, en commençant par les ateliers d'acteurs pour établir le bilan du PBACC 2014 et connaître les attentes des différents acteurs. Les types d'enjeux ont été travaillés à l'automne dernier. Actuellement, il s'agit de dialoguer sur les différentes propositions et hypothèses.

M. SADDIER remercie M. ROY et invite Mme MICHAUX à prendre la parole.

Mme MICHAUX rappelle l'objectif du jour qui est de tenir informés les membres du comité de l'avancée des travaux et des échéances restantes, afin de finaliser le plan de bassin d'adaptation au changement climatique. Elle présente l'état des lieux.

M. SADDIER remercie Mme MICHAUX et ouvre le débat.

Mme BERNADIN-PASQUET demande un éclaircissement concernant l'infiltration des eaux à la source et la déconnexion des eaux.

M. ROY explique que le but est bien la déconnexion, c'est-à-dire de faire en sorte que les eaux de pluie n'arrivent plus dans des tuyaux. Les autres solutions sont le passage en séparatif sur certains réseaux et le stockage tampon des eaux usées pour faire en sorte que le flux hydraulique ne soit pas rejeté, mais soit stocké en attente de pouvoir être traité en station d'épuration.

C. BRELY interroge sur la perte de la biodiversité aquatique sur les rivières qui ont été à sec, qui aujourd'hui coulent à nouveau mais sans vie.

M. ROY précise qu'il s'agit d'un objectif évoqué. Il faut réduire les prélèvements pour réduire la fréquence des rivières à sec. Il est nécessaire de réduire les prélèvements, mais d'autres enjeux sont importants, notamment ceux de reconnexion. Le fait de privilégier la reconnexion des milieux permet d'obtenir une recolonisation des rivières qui ont été à sec, par des rivières en aval qui ne l'ont pas été. C'est un travail qui se construit dans le temps.

Mme BERNADIN-PASQUET souhaite connaître la relation entre la taille de l'agglomération et la protection des sols.

Mme RONDREUX répond que, dans les plans locaux d'urbanisme, les territoires agricoles sont à préserver, en particulier les sols à plus haute valeur agronomique. À l'échelle des grandes agglomérations, des réflexions plus globales sont à mener avec, souvent, une transformation de ces plans locaux d'urbanisme.

M. ROYANNEZ confirme que la protection des sols qui ont le plus de valeur est à privilégier. Ces sols sont souvent situés près des villages et des villes. Les sols des agglomérations de plus de 100 000 habitants ne sont pas les seuls à devoir être protégés. Concernant les plans régionaux d'adaptation de l'agriculture au changement climatique, les chambres régionales du bassin y travaillent activement. Une présentation sera réalisée courant 2023. En revanche, l'effacement des seuils des cours d'eau suscite une interrogation : il conduit à une accélération des cours d'eau et à une baisse de la rétention d'eau dans les sols. M. ROYANNEZ est inquiet quant à la faisabilité de la réduction des prélèvements pour les filières locales et demande modération et réalisme.

M. SADDIER précise que les objectifs doivent être atteints dans la durée.

M. ROY ajoute que l'enjeu des seuils se situe sur la continuité. Il faut favoriser l'infiltration dans les nappes et pour cela la reconnexion de la rivière avec ses annexes fluviales. Pour l'agriculture, il faut pouvoir jouer sur toutes les solutions disponibles.

M. BOUCHER souligne que pour que les industriels puissent faire des économies d'eau, il est fondamental de travailler sur l'innovation.

Mme RONDREUX confirme qu'en Auvergne Rhône-Alpes le travail avec les fédérations industrielles et la chambre régionale du commerce et de l'industrie est constant et a l'ambition d'identifier la mobilisation des meilleures technologies disponibles en termes d'économie d'eau, et également d'anticiper des solutions en cas de crise de façon à pouvoir supporter les mesures de restrictions.

M. LEVEQUE intervient concernant l'arasement des seuils. Il risque selon lui de provoquer un abaissement des nappes phréatiques mais également des remontées d'espèces invasives dans la Durance. Concernant la protection des sols et de la biodiversité, 50 % du territoire est déjà contraint par diverses protections. Une des principales conséquences de l'agriculture biologique est la consommation d'eau. Il ne faut pas pousser les agriculteurs à se lancer dans des solutions qui ne seraient pas viables à terme.

M. SADDIER confirme. En revanche, les décisions réglementaires sur les seuils ne sont pas issues du Comité de bassin et de l'Agence de l'eau. Les financements sont de l'agence sont par ailleurs autant pour l'aménagement des seuils que pour les effacements. Tous les changements de processus s'établissent dans la durée et ont besoin de temps, malgré l'urgence.

M.ROY précise que, dans le PBACC, sont mentionnées la prévention du risque d'inondation et de submersion marine. Pour des solutions économiquement viables, l'Agence de l'eau a lancé un appel à projets pour soutenir les filières agricoles à basse consommation d'eau, afin d'aider à l'émergence de filières qui valorisent la sobriété en eau.

Mme OLMOS demande, au sujet des propos de M. BRELY, si une étude a été faite concernant la possibilité d'objectiver la quantité d'eau nécessaire pour les milieux naturels, et non pas seulement pour l'eau potable. De plus, depuis 10 ans, peu d'actions de dépollution ont été selon elle mises en place dans les territoires. Il est nécessaire d'avoir des objectifs clairs et définis.

M. SADDIER souligne que plusieurs textes fixent les priorités. La priorité absolue est l'eau potable, avant la dépollution. L'article 7 du texte fondateur de la République met par ailleurs sur un pied d'égalité le social, l'environnement et l'économie. La dépollution et la qualité des milieux sont des enjeux importants, mais la priorité reste la potabilité.

M. DUMEZ propose une note de synthèse à envoyer aux membres sur la définition des débits biologiques.

M. ROY souligne qu'en termes de dépollution, de nombreuses actions ont été menées. La macro-pollution dans les cours d'eau a été divisée par un facteur compris entre 2 à 10 depuis le début des années 1990. Beaucoup de progrès ont été faits. Il reste la question des micropolluants, qui est un défi majeur pour l'avenir. Malheureusement, l'aggravation des conséquences du réchauffement climatique rend les progrès plus compliqués. Les efforts permettent une stagnation de l'état des eaux, mais la crainte réside dans la régression.

M. HOAREAU confirme que les territoires français sont déjà très engagés en s'appuyant sur des recherches scientifiques approfondies. Par exemple, l'infiltration à la parcelle est une donnée obligatoire pour toute nouvelle construction. Concernant les micropolluants, des recherches sont en cours et les questions seront traitées dans les années qui suivent. L'engagement est constant et persistant. Par rapport aux objectifs d'artificialisation, M. HOAREAU demande si un lien est fait avec les objectifs de ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Mme RONDREUX répond que ces enjeux amènent en effet à rechercher une densification urbaine. L'augmentation de population peut également poser problème pour l'eau potable et l'assainissement, si le milieu ne peut pas supporter une telle augmentation.

Mme BASCOUL interroge sur l'existence de technologies avancées afin de détecter les fuites d'eau dans un réseau urbain plus au moins grand.

M. SADDIER confirme que de nombreux outils existent afin de détecter les fuites d'eau et l'Agence peut financer les innovations. En revanche, aucun financement n'est apporté à un maître d'ouvrage qui ne connaît pas bien ses réseaux.

M. ROY ajoute que l'Agence peut soutenir les collectivités qui ont recours à des techniques innovantes, et insiste sur la nécessaire gestion patrimoniale des réseaux.

M. OLIVARI évoque l'importance du développement des connaissances des prélèvements d'eau et des ressources souterraines sur les zones très vulnérables telles que les massifs karstiques. Une étude menée près de Toulon a montré l'importance de ces ressources en eau et a pointé aussi leur impact sur les risques d'inondation.

M. BRELY précise que pour mieux connaître l'évolution de la température de l'eau, la fédération de pêche dispose de 153 sondes thermiques sur le département de la Drôme.

M. PULOU insiste sur l'importance des problèmes de santé publique et de biodiversité. 70 % des insectes ont déjà disparu. La première cause, ce sont les produits phytosanitaires. L'accompagnement des agriculteurs vers la transition agroécologique est essentiel. De plus, il demande s'il est possible d'intégrer dans la présentation du PBACC d'avoir une vision cartographique.

M. ROY répond que des solutions seront proposées avec des objectifs chiffrés, ainsi que des cartes de vulnérabilités. Le PBACC vise à permettre d'avoir une boîte à outils et un mode d'emploi géographique avec une carte de vulnérabilité qui précisera les territoires prioritaires et les priorités de solutions d'adaptation.

M. SADDIER clôt le débat et poursuit l'ordre du jour.

IV. ARRÊTÉ D'ORIENTATION DE BASSIN MODIFIÉ POUR LA GESTION DES SITUATIONS DE SÉCHERESSE *(POUR INFORMATION)*

M. SADDIER donne la parole à M. PITRAT.

M. PITRAT présente l'avancement du travail de révision de l'arrêté d'orientation de bassin relatif au renforcement de la coordination des mesures de gestion de la sécheresse sur le bassin Rhône-Méditerranée.

M. SADDIER remercie M. PITRAT pour l'explication apportée et ouvre le débat.

Mme RONDREUX souhaite préciser qu'il est nécessaire de vérifier que l'AOB en cours de publication permet d'intégrer les deux nouveaux ACI qui ont été demandés par les territoires. Des réflexions sont encore à prévoir mais, d'ici quelques jours, l'AOB pourra être soumis à la lecture de Mme la Préfète. Par ailleurs, les remarques remontées seront prises en compte. L'AOB permet de donner une vision globale et cohérente des actions possibles pour répondre à la problématique sécheresse. Mme RONDREUX rappelle les trois demandes émises par le ministre BECHU : les comités départementaux de l'eau doivent se tenir avant fin mars afin que la communication de la situation de chacun des départements soit anticipée le plus tôt possible, les arrêtés-cadres doivent être signés et que la remontée des données sur les difficultés d'alimentation en eau potable doit être fiabilisée.

M. SADDIER remercie Mme RONDREUX pour ces informations.

M. BOUCHER évoque la gestion originale des ICPE dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec la mise en place d'un plan de sobriété hydrique. Une telle initiative régionale est à saluer. Il souhaite savoir si cette gestion est aussi appliquée sur le reste du territoire français.

Mme RONDREUX précise que cette démarche est complètement nouvelle. Cela passe essentiellement par une sensibilisation. Il faut sensibiliser les industriels et artisans et étudier les meilleurs process pour diminuer leur consommation d'eau, et apporter des solutions pour anticiper ce qui pourrait advenir s'ils se retrouvaient sur un territoire soumis à des restrictions. Ces démarches sont en train de se mettre en place.

M. BAYARD précise que la région PACA souhaite dupliquer le même système que la région ARA pour les industriels.

M. PITRAT souligne qu'une invitation a été envoyée à chaque correspondant ICPE de chaque DREAL et ils ont été très intéressés par cette approche, notamment la région PACA et la région BFC.

M. ROYANNEZ signale une inquiétude concernant la proposition de passer de quatre à deux niveaux dans les arrêtés sécheresse, même si cette proposition n'a pas été retenue. Concernant les forages non déclarés, il ne faut pas laisser les forages privés de côté car il s'agit d'un véritable problème.

M. ROY confirme que ce point a été remonté nationalement.

M. SADDIER ajoute que ce sujet des forages privés non déclarés est explosif. La pénurie d'eau obligera le gouvernement à revoir la réglementation. Il clôt le débat et passe au dernier point du jour.

V. AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES PACA (POUR VOTE)

M. SADDIER salue la DREAL PACA et donne la parole à Mme IZE en visioconférence.

Mme IZE remercie M. SADDIER et donne lecture de sa présentation projetée en séance.

M. SADDIER remercie Mme IZE pour sa présentation et souligne la qualité des travaux de prise en compte des enjeux du SDAGE, notamment pour les cours d'eau et les zones humides.

Les membres du Bureau émettent un avis favorable unanime.

La délibération n°2023-2 – Avis sur le projet de schéma régional des carrières PACA – est adoptée à l'unanimité.

M. SADDIER remercie les membres du Comité de bassin pour leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 01.
